**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEILMUNICIPAL**

**DU 12 octobre 2018**

**PRESENTS : Mmes VIAL V, ARNOUX S ...**

**MM. ALLIER J-F, AUBERIC A, COLLOMB K, DELAUP L.,**

**LOUIS-PALLUEL A., MEYNAUD D., REYNAUD J-M,**

**ABSENTES : Mme BOUZIN L., M. BONFILS L., excusés**

Le maire propose au CM de rajouter à l’ordre du jour : L’éclairage public et le financement des travaux pour la mairie. Accord du CM

**I ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil, après étude, envisage d’interrompre l’éclairage une partie de la nuit. Cette question est reportée à l’ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

**II DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET GENERAL**

Unanimement, le CM vote les décisions modificatives :

1°) FPIC 2018 (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :

Cpte 014 - 739 223 + 3265

Cpte 011 - 6 188 - 828

2°) Modification pour couvrir les frais de géomètre non prévus au budget :

Cpte 2031.43 + 1 100

Cpte 202 .48 - 1 100

**III COVENTION BIBLIOTHEQUE/DEPARTEMENT**

Le CM unanime autorise le maire à signer la convention qui permet la mise à disposition d’ouvrages pour la bibliothèque municipale.

.

**IV CREANCES ADMISES EN NON VALEUR**

Le Percepteur renonçant à essayer de percevoir ces dettes, propose d’effacer la somme de 496,40€.

Unanimement le Conseil Municipal donne son accord pour cette proposition et accepte la décision modificative sur le budget de l’eau : + 500€ au compte 6541 et – 500€ au compte 61523

**IV DECISION D’UN DELEGUE PAR LE TGI**

Le Conseil doit proposer le nom de deux personnes susceptibles d’être déléguées par le Tribunal pour participer à la commission électorale communale.

Le CM décide de proposer les noms de Roger Louis-Palluel et de Raymond Abert.

**V FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE**

Le maire présente les propositions de prêts pour les travaux de manière à couvrir les frais dans l’attente des subventions et du reversement de la TVA.

Donc 2 prêts, l’un de 82 000€, l’autre de 18 000€, sur 24 mois.

Unanimement le CM retient l’offre du Crédit Agricole au taux de 0,7% .

**VII APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2018**

**(Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées)**

Après présentation par le maire du rapport de la CLECT 2018 de la Communauté de Communes Sisteronais- Buëch concernant notamment un syndicat d’arrosage, le PLUI, etc …, le CM le vote unanimement.

**VIII CAUTION DE L’EMPRUNT PAR LE BAILLEUR CHÊNELET**

Le Conseil avait donné son accord pour cautionner à hauteur de 50 000€ l’emprunt de la Foncière Chênelet auprès de la Caisse de Dépôt et Consignation pour la réalisation des logements des Grandes Pièces. A l’unanimité le CM approuve le contrat fixant cet accord.

**IX DEMANDES DE PARTICULIERS**

* Les locataires de l’appartement " Deville "se proposent de repeindre l’appartement et demandent  que leur soit fournie de la peinture par la commune. Le CM donne son accord.
* Plusieurs personnes demandent que soit effectué l’élagage de certains arbres qui jouxtent leur propriété. Une demande de devis sera effectuée.

Le maire

Luc DELAUP